

FICHE PROJET LEADER HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULÉ DU PROJET	Rénovation thermique de la Mairie
MAÎTRE D'OUVRAGE	<p><u>Nom de la structure demandeuse</u> : Commune de Yssingaux</p> <p><u>Statut juridique</u> : commune, collectivité locale, statut public</p> <p><u>Taille de la structure (nb de salariés + budget annuel + nb d'habitants)</u> : 96 ETP – 107 salariés – Budget annuel de 17,328 M € - 7 345 habitants</p> <p><u>Représentant légal</u> : Arthur LIOGIER, Maire</p> <p><u>Adresse</u> : Place Charles de Gaulle, 43 200 Yssingaux</p> <p><u>Téléphone</u> : 04.71.65.73.40</p> <p><u>Adresse e-mail</u> : dgs@yssingaux.fr</p> <p><u>Numéro SIRET</u> : 214 302 689 00010</p> <p><u>Numéro TVA</u> : FR 33214302689</p> <p><u>Numéro Dossier PDA</u> : 00336793</p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Optimiser les dépenses énergétiques en participant à la rénovation thermique des bâtiments communaux
LOCALISATION DU PROJET	Mairie, Le Bourg, Commune d'Yssingaux, communauté de communes des Sucs
DESCRIPTION	<p>La commune d'Yssingaux est située sur le territoire de la communauté de communes des Sucs au sein de la Jeune Loire.</p> <p>La commune d'Yssingaux a développé depuis 2011 un réseau de chaleur urbain, utilisant principalement le bois local comme énergie et permettant de connecter quasiment l'ensemble des bâtiments publics et a déployé en 2022 un plan de sobriété énergétique.</p> <p>Depuis 2023, un travail collectif a été réalisé autour de la qualité de l'accueil des usagers pour la mairie d'Yssingaux. La CCDS et la commune partageant les mêmes locaux, l'accueil est devenu mutualisé entre la commune et la CCDS depuis le 1^{er} décembre 2024.</p> <p>Il a été convenu conjointement que la qualité de l'accueil nécessitait des travaux de réaménagement de l'accueil et tout particulièrement de rénovation thermique.</p> <p>La demande de subvention LEADER portera sur les dépenses d'isolation et changements des menuiseries extérieures.</p>
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	<p><u>Date prévisionnelle de début de projet</u> : 17/10/2025</p> <p><u>Date prévisionnelle de fin de projet</u> : 31/12/2027</p>

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description		Montant HT
	Menuiseries extérieures et intérieures		28 330.00 €
	Travaux d'isolation		5 599.40 €
	TOTAL		33 929.40 €
	ASSIETTE ELIGIBLE LEADER		33 929.40 €
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	13 571.76 €	Subvention sollicitée
	CC des Sucs	10 178.82 €	Subvention sollicitée
	TOTAL Aides Publiques	23 750.58 €	70 %
	Autofinancement	10 178.82 €	30%
	TOTAL Financement	33 929.40 €	100 %
RÉPONSES AUX CRITERES DE SELECTION			
FA n°1 – Territoire attractif – Centres-Bourgs - AAP 1.2			
Critères de sélection	Items de qualification	Eléments de réponse <i>Proposition : 90 /100</i>	Pondération AAP 1.2 (Si item validé, la note max est attribuée)
<u>Empreinte économique :</u> Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	Ces travaux de rénovation thermique permettront à la commune de baisser les charges de fonctionnement en réduisant les factures d'énergie.	25/25
	<i>Le projet renforce l'attractivité du centre-bourg</i>	Ces travaux d'amélioration de la qualité d'accueil sont essentiels pour l'image de la CCDS et l'attractivité de la ville centre qu'est Yssingeaux	10/10
	<i>Le projet permet d'améliorer l'offre de services avec la création/modernisation d'un service à destination des usagers</i>	<i>Le projet globalement porte sur la qualité de l'accueil fournie aux usagers : cela passe tant par la rénovation thermique, phonique, le réaménagement de l'espace que la professionnalisation des agents au sein des 2 structures</i>	5/5
<u>Empreinte territoriale :</u> Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire</i>	Ce projet de rénovation thermique de bâtiment public s'inscrit dans le cadre d'une politique globale d'aménagement du centre bourg de la commune.	5/5
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire (rayonnement du projet)</i>	<i>L'accueil des usagers est mutualisé avec la commune et la CCDS. Les travaux sont co-financés par les 2 structures.</i>	10/10
	<i>Le projet présente une utilité sociale (prise en compte des besoins des habitants actuels et futurs)</i>	La rénovation thermique de ce bâtiment communal permet de proposer de meilleures conditions d'accueil pour les usagers.	15/15
<u>Empreinte environnementale :</u> Contribution à la transition écologique et énergétique	<i>Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,...)</i>	La réhabilitation de ce bâtiment améliorera sa consommation énergétique et permettra d'économiser les ressources énergétiques du territoire	10/10
	<i>Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)</i>	La diminution de la consommation énergétique de ce bâtiment permet de gagner en durabilité.	10/10
	<i>Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)</i>	<i>Pas d'éléments repérés.</i>	0/10
DATE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES		17/10/2025	RDD PDA
AVIS CONSULTATIF DU COMITE D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		13/11/2025
	- Une décision du Maire a été prise le 14 octobre 2025 pour valider le plan de financement et le lancement de l'opération.		
PROPOSITION DU COMITE D'ANIMATION LOCALE		Présélectionné	

AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs	01/06/2026
	<ul style="list-style-type: none">- La Communauté de communes des Sucs participe au projet en tant que cofinancier à hauteur de 30 % dans la mesure où il s'agit d'un projet mutualisé.- Compte tenu de ces éléments, le dossier sera présenté en sélection lors du Comité de Programmation du 20/07/2026.	
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITE DES FINANCEURS		13 571.76 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION		Retenu/Non-retenu
NOTE DE SELECTION RETENUE		/100